

ENQUETE " STATIONNEMENT ET ESPACES VERTS "

En préambule nous devons dire qu'avant de faire de quelconques propositions il nous est apparu indispensable de faire une analyse en profondeur du quartier. Ce que nous avons tenté de réaliser.

Pourquoi ? Quelles ont été nos motivations ?

Parceque nous habitons tous le quartier
Parceque nous avons constaté une dégradation de la vie dans le quartier depuis 20 ans.

Pour les enfants, pour l'avenir, pour qu'il y ait toujours de la vie (pyramide d'âge) dans le quartier.

Parceque nous avons pris conscience que la vie des habitants d'un quartier dépend d'eux-mêmes (ceux qui y vivent) et qu'il y a donc une nécessité de prise en charge, de réflexion et de proposition.

Méthode - Critères retenus pour l'étude.

Nous avons fait un travail d'équipe : chaque membre du groupe a travaillé sur chaque élément de notre étude, il y a eu prise de conscience individuelle et collective.

Partant de l'idée que ses habitants sont les plus sensibles à la vie d'un quartier, nous nous sommes interrogés sur :

- la place de l'homme dans la cité ?
- les contraintes de l'environnement ?

Nous avons débouché sur des résultats quantitatifs et qualitatifs que nous avons chiffrés.

Résultats chiffrés.

Voir tableau

Critère retenu pour la surface au sol d'un stationnement : 10M²
(surface circonscrite pour une place de parcètre)

Définition de l'espace vert :

Pour les services municipaux, sont considérés comme espaces verts toutes les surfaces publiques en pelouses, parterres de fleurs et bacs dont ils se chargent de l'entretien. Nous considérons cette définition comme insuffisante car d'une part, les superficies privées ne sont pas comptabilisées, et d'autre part on néglige l'importance biologique des arbres, tout en privilégiant un mobilier urbain (bacs à fleurs) décoratif mais de faible valeur écologique.

Aussi notre définition tient compte de l'importance capitale de l'aspect biologique du problème. Pour qu'il y ait espace vert, selon nous, il faut la présence : de pelouses
d'arbres en place, écologiquement sains.

Nous excluons les parterres et bas à fleurs, ainsi que les arbustes en pot, d'intérêt purement décoratif.

Commentaires et conclusion.

Dans le quartier d'Ainay PERRACHE les espaces verts ne représentent qu'une faible superficie, moins de 10%, en partie neutralisée par le stationnement, et la circulation automobile non comptabilisée dans l'étude.

Si l'on regroupe en "îlots" les points forts en espace vert du quartier on constate que, excepté place Carnot, ils sont tous couplés avec des points forts de stationnement ou de circulation, ce qui diminue leur valeur écologique et leur utilisation sociale.

A noter que Bellecour et cours de Verdun sont deux espaces occupant une situation marginale par rapport au quartier, l'un par sa position géographique, l'autre par sa conception architecturale.

Seule la Place Carnot est un véritable espace vert car elle réunit à la fois arbres, pelouses sur une superficie honorable.

En conclusion, on constate une réelle carence quantitative, mais aussi qualitative, du quartier en espaces verts face à l'automobile laquelle occupe une surface toujours grandissante.

- Places libres	120 V
- Places réservées	120 V
- Places privées	120 V
- Stationnement en bordure	120 V
- Garages professionnels	120 V
Soit un total de 5 110 voitures	
soit 11 fois plus que	
- Parking Bellecour	1 000
- Bellecour	200

	6 500

Le groupe de réflexion d'Ainay s'est réuni le 27 Juin 1977 à 17 H 30, 5, Rue Sala à LYON 2ème.

La liste des membres présents qui ont émargé est donnée en annexe.

Monsieur MOUTERDE demande :

1°) Si tous les membres présents ont reçu le compte rendu de la réunion du 24 Mai 1977. Deux personnes déclarent ne pas l'avoir reçu, il leur sera adressé.

2°) Si des remarques sont à formuler sur le texte. Aucune observation n'est exprimée.

Un tour de table est ensuite effectué pour permettre à chacun de se présenter, et à l'assemblée de connaître les assistants.

Monsieur MOUTERDE déclare ensuite que conformément aux accords pris aux cours de la réunion organisée par la Courly le 6 Décembre 1976 à l'Atelier d'Urbanisme, une synthèse des réflexions du groupe doit être effectuée en vue de présenter au Président de la Courly un programme cohérent de propositions. Il a donc fait procéder à un projet de synthèse. A cette fin les sujets traités au cours des différentes réunions ont été classés en 10 catégories (voir tableau ci-joint) et l'album de synthèse reprend ces catégories.

Il comporte 3 colonnes :

- la 1ère reflète ce qui a été dit par le groupe
- la 2ème mentionne les études ou enquêtes à effectuer par l'atelier d'urbanisme pour compléter ou contrôler les réflexions.
- la 3ème énonce les suggestions du groupe.

Monsieur MOUTERDE donne lecture de cet album. Il propose que cet album soit adressé à chaque membre le plus tôt possible (3-4 juillet pour que chacun - soit individuel - soit par groupe) adresse à l'ARIM en retour avant le 20 Juillet cet album complété comme suit :

- 1°) Observations et suggestions relatives à la 1ère colonne (par exemple rectifications éventuelles relatives aux sujets traités - autres sujets à traiter etc...).

2°) Travail complémentaire de groupe visant

- à une exposition plus claire et plus précise des besoins, des insuffisances, des manques ou des erreurs.
- à des propositions sur les points particuliers devant faire l'objet d'enquêtes, d'études ou d'information par l'atelier d'urbanisme, étape intermédiaire en vue de l'établissement des propositions de réalisation (programme de demande) à formuler à la Courly.

- à la formulation de propositions concrètes des réalisations souhaitées, au moins pour les propositions pour lesquelles l'enquête préalable de l'Atelier d'Urbanisme ne s'impose pas (type information par la Courly de ses intentions ou propositions relatives au problème de l'information etc...).

Les demandes à formuler à la Courly revêtiront :

- pour la partie enquêtes, la forme d'une demande d'audience adressée au Président de la Courly par le groupe de réflexion, audience au cours de laquelle le groupe exposera le travail auquel il s'est livré et demandera que la Courly confie à l'Atelier d'Urbanisme les enquêtes et études nécessaires pour la mise au point d'un programme cohérent de propositions,
- pour la partie programme de propositions, des étapes successives, en liaison avec la Courly .

Ces propositions sont adoptées par le groupe.

Monsieur DESROCHES expose ensuite les résultats de l'enquête sur le stationnement menée par son groupe (dossier joint).

Monsieur MOUTERDE fait ressortir ensuite l'importance d'élargir encore la représentation des associations au sein du groupe. Beaucoup d'entre elles ne sont pas représentées, en particulier les personnes âgées. Il invite le groupe à une action en faveur de cette extension.

La prochaine réunion est fixée au Mardi 4 Octobre 1977 à 17 H 30, à l'U.D.A.F. 5, Rue Sala.